

Délibération n° 2019-29 du Comité syndical du 04 Octobre 2019

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil dix neuf le vendredi 4 octobre neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 Septembre 2019.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE; Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY; Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Jean TRINQUIER, Daniel JAUDON, Marie-Pierre PONS (représentée par Dominique NURIT); Frédéric ROIG; Valérie ROUVEYROL; Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Daniel VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX, Laurent SINTES, Jacques RIGAUD
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 27 - Votants 25 et 2 pouvoirs (Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX)	

Vu la Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault, défi 6 « L'urbanisme, le logement et la mobilité », objectif 6.4 « Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens »,

Vu la validation du Schéma de Mobilité Territoriale Durable en Conseil des Maires le 28 mai 2015 à Paulhan,

Vu la délibération n° 2018-10 du Comité syndical du SYDEL du vendredi 2 mars 2018 sur la réalisation d'un schéma cyclable,

Vu le Plan Vélo proposé par le Gouvernement le 14 septembre 2018 qui a pour objectif de multiplier par trois l'usage du vélo pour atteindre 9% dans la part des déplacements en 2024 (objectif national) en s'appuyant sur 4 axes :

- Le développement d'aménagement cyclables de qualité et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière,
- La sûreté : la lutte contre le vol de vélos,
- L'incitation : la mise en place d'un cadre incitatif adapté reconnaissant pleinement le vélo comme mode de transport pertinent et vertueux,
- Le développement d'une culture vélo,

Considérant l'élaboration de la Loi Orientation des Mobilités (LOM) portant sur le désenclavement des territoires et la proposition d'alternatives à la voiture,

Considérant le PADD du Schéma de Cohérence Territoriale « Pays Cœur d'Hérault 2040 », objectif 4 « favoriser l'accessibilité et la mobilité durable », débattu le 28 juin 2019 en comité syndical,

Considérant la validation le 30 novembre 2018 du Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault en Comité Syndical, dont la stratégie porte notamment sur l'objectif global de réduction de 46% des consommations d'énergie finale à horizon 2050,

Considérant la validation du Schéma Directeur Cyclable à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault en comité de pilotage le 12 juillet 2019, ainsi qu'en bureau le 13 septembre 2019,

Considérant que le SYDEL a été Lauréat, le 11 avril 2019, de l'Appel A Projet de l'ADEME « Vélo et Territoires » pour l'accompagnement à la réalisation du Schéma Directeur Cyclable et à la mise en œuvre de politiques cyclables,

Considérant la forte participation des Communautés de communes, des communes, du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie, des associations et des citoyens à l'élaboration des différentes phases de l'étude ; diagnostic, stratégie, programme d'actions pré-opérationnel,

Attendu le rôle du SYDEL, acteur et interlocuteur majeur du suivi et de l'évaluation du Schéma Directeur Cyclable,

Attendu que le SYDEL mette en place la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable, dont les modalités sont les suivantes ;

- Un Comité Local de la Mobilité Douce, constitué du comité technique de la mobilité douce, du Conseil de Développement, des élus et techniciens des collectivités, du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie, des partenaires financeurs et des associations d'utilisateurs, **garantissant un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du schéma cyclable (orientations et bilan) devra se réunir une fois par an,**

Attendu que le SYDEL contribue par son animation à la réalisation des actions identifiées dans le Schéma Directeur Cyclable (en annexe),

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'étude Schéma Directeur Cyclable
- ✓ D'approuver les modalités de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable,
- ✓ D'approuver le programme d'actions pré-opérationnel,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée au suivi et à l'évaluation du Schéma Directeur Cyclable

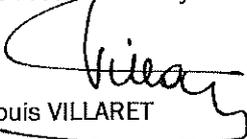
Saint André de Sangonis, le 7 Octobre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Octobre 2019

Publiée le 7 Octobre 2019
Transmise le 7 Octobre 2019

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET